



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)
Chambre de Commerce et d'Industrie Région Pays de la Loire (CCIR)

MARCHE DE PRESTATIONS DE TRAITEURS ET LIVRAISONS DE PLATEAUX REPAS SUR NANTES ET SON AGGLOMERATION

Lot 1 – Prestations de traiteurs sur Nantes et son agglomération

Lot 2 – Livraisons de plateaux repas sur Nantes et son agglomération

Procédure Adaptée – n° marché : 2020GCPN4074

(selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres

Au plus tard le 15 janvier 2021 - 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur notre site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>
- Ouest France.

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
PREAMBULE - DEFINITIONS.....	3
ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE.....	4
2.1 Procédure de passation du marché	4
2.2 Nombre de titulaire.....	4
2.3 Allotissement	4
2.4 Durée du marché	5
2.5 Variantes	5
2.6 Modifications du dossier de consultation.....	5
2.7 Demande de renseignements.....	5
2.8 Classifications CPV	6
2.9 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE).....	6
2.10 Obligation des candidats.....	6
2.11 Délai de validité des offres	6
2.12 Prestations similaires.....	6
ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE.....	6
ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
6.1 Sélection des candidatures.....	8
6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.....	9
ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT	9
ARTICLE 8 ORGANISATION DES MARCHES SUBSEQUENTS DE L'ACCORD CADRE POUR L'ENSEMBLE DES LOTS	10
ARTICLE 9 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	10
ARTICLE 10 NEGOCIATION	10
ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	10

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives Générales
CCP	: Code de la Commande Publique
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
DU	: Document Unique
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
EA	: Entité adjudicatrice
JAL	: Journal Annonces Légales
JOUE	: Journal Officiel de l'Union Européenne
PA	: Pouvoir adjudicateur
RC	: Règlement de la consultation

PREAMBULE - DEFINITIONS

Coordonnateur :

Le membre du groupement désigné pour procéder, dans le respect des articles L.2113-6 et L.2113-7 du CCP, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, à la notification des marchés, à la reconduction des marchés ou à leur résiliation éventuelle dans les conditions du CCAP. Le Coordonnateur est la CCINSN.

Membres du Groupement :

Les entités partenaires sont adhérentes au groupement de commandes. Chaque membre procède à l'exécution du marché : émission des commandes, gestion des livraisons et prestations, paiement des factures, différends et litiges. Ce sont les entités mentionnées à l'article 1 du règlement de la consultation.

Pouvoir Adjudicateur :

Désigne la CCINSN, coordonnateur du groupement de commandes, qui est la personne morale de droit public qui conclut le marché avec le titulaire.

ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché a pour objet des prestations de traiteurs et livraisons de plateaux repas sur Nantes et son agglomération pour le compte des entités suivantes :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)**, 16 quai Ernest Renaud, CS 90517, 44105 Nantes Cedex 4,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)**, 16 quai Ernest Renaud, CS 70515, 44105 Nantes Cedex 4,

pour les sites de livraison suivants :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)**, 16 quai Ernest Renaud, CS 90517, 44105 Nantes Cedex 4,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)**, 4 rue Bisson, 44100 Nantes,
- **Maison de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE)**, 8 rue Bisson, 44100 Nantes,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)**, 16 quai Ernest Renaud, CS 70515, 44105 Nantes Cedex 4.

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE

2.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Marché sans montant minimum, avec un maximum de 139 K € HT pour la durée totale du marché soit 4 ans.

Accord Cadre suivant les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du code de la commande publique.

2.2 Nombre de titulaires

Lot 1 : 3 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres)
Lot 2 : 3 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres)

2.3 Allotissement

Le marché est constitué de 2 lots :

Lot 1 – Prestations de traiteurs sur Nantes et son agglomération
Lot 2 – Livraisons de plateaux repas sur Nantes et son agglomération

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble des prestations du lot.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots à un seul candidat ne pourront être prises en compte ni pour le choix du titulaire ni lors de l'exécution du marché.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

2.4 Durée du marché

Date estimative de début de marché : 1^{er} février 2021 ou date de réception de la notification.

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d'un an, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 4 mois.

En cas de non reconduction du marché, la CCI le notifiera au titulaire 2 mois avant la date anniversaire du marché. Dépassé ce délai et / ou en cas d'absence de non reconduction, le marché est automatiquement reconduit pour une période supplémentaire, jusqu'au terme maximum du marché.

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée aux titulaires. La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation.

2.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2.6 Modifications du dossier de consultation

La CCINSN se réserve le droit d'apporter **au plus tard le 8 janvier 2021**, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr **jusqu'au 5 janvier 2021**. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCINSN. Les réponses apportées par la CCINSN pourront être communiquées **jusqu'au le 8 janvier 2021**.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCINSN, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

2.8 Classifications CPV

55520000-1 : services traiteur

2.9 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation
- Le Document Unique (DU) valant acte d'engagement (AE) et (CCP),
- Le Bordereau des Prix (BP), un par lot
- La Grille RSE

2.10 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partie de la présente consultation.

Les candidats sont invités :

- Soit à signaler les difficultés prévisibles le temps de l'épidémie de Covid-19 et de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,
- Soit à tenir compte directement dans l'élaboration de leur offre.

2.11 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

2.12 Prestations similaires

La CCI se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont précisés au sein du Bordereau des Prix (BP, un par lot). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants des prestations sont fermes la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule du document unique (DU) valant d'acte d'engagement et CCP.

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés en langue française, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	x	
Attestations d'assurance		x
Extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis ou un extrait D1 de moins de 3 mois		x
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		x
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	x	
Le document unique (DU) valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières complété et daté	x	signé électroniquement format PADES recommandé
Le Bordereau de Prix (BP, un par lot) complété et daté	x	
<hr/>		
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché	x	
Certification qualité le cas échéant	x	
Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, daté	x	
Une présentation de la méthodologie utilisée pour l'exécution du marché (notamment un mode opératoire entre notre expression de besoin jusqu'à la livraison)	x	
Un « book » de présentation avec photos et descriptifs des prestations proposées et effectuées (plateaux repas, services traiteurs, décoration et mises en scènes, propositions innovantes)	x	

Une présentation du lieu de transformation des produits	x	
Une présentation des fournisseurs privilégiés du candidat	x	
Une présentation des solutions proposées pour des demandes alimentaires spécifiques (repas végétarien, vegan...)	x	
Un descriptif et des photos des prestations chiffrés dans le Bordereau des Prix (BP, un par lot)	x	
L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché – Grille RSE à compléter	x	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCINSN auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCINSN ne les prendrait pas en compte.

 **La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à la ou les attributaires des lots du présent marché.**

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le 15 janvier 2021 - 12 Heures

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement. Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières

- Moyens humains et techniques
- Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Qualité et diversité des prestations proposées : 50 %
- Prix : 40 %
- Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 10 %

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » : Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée
- Pour le critère « Qualité technique de l'offre » et « Démarche RSE » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

- Pour le critère « actions RSE » : Moyenne des notes de l'ensemble des critères du cadre de réponse RSE.

Pour chaque critère, une note de 0 à 5 sera attribuée : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCINSN multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCINSN fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 8 ORGANISATION DES MARCHES SUBSEQUENTS DE L'ACCORD CADRE POUR L'ENSEMBLE DES LOTS

Les marchés subséquents sont organisés de la façon suivante :

Pour les prestations de moins de 100 convives :

Chaque direction de la CCINSN et des entités partenaires interrogera un des candidats référencés. Les candidats seront interrogés à tour de rôle : 1^{ère} demande au premier candidat, 2^{ème} demande au second candidat, 3^{ème} demande au troisième candidat et ainsi de suite. Chaque direction veillera à la répartition de ses commandes. En cas d'indisponibilité du candidat interrogé, le candidat suivant sera sollicité.

Pour les prestations de plus de 100 convives :

L'ensemble des candidats référencés seront interrogés. La proposition la mieux disante sera retenue.

Pour interroger les candidats, la CCINSN et les entités enverront un courriel au correspondant du ou des prestataire(s) référencé(s).

Dans ce courriel, il sera joint un cahier des charges du besoin exprimé,

- A réception de ce courriel, le prestataire enverra une proposition par mail dans le délai indiqué (maximum 72 heures). Celle-ci reprendra les éléments du Bordereau de Prix.
- A réception de l'offre commerciale du titulaire, un bon de commande sera transmis.

ARTICLE 9 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La CCINSN se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 10 NEGOCIATION

La CCINSN négociera **les offres classées 1^{er} et 2^{ème}** suivant les critères d'évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d'une offre d'un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par courrier électronique à l'adresse indiquée par le candidat dans son dossier de candidature (la CCI ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie)

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

La CCINSN peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Tel : 02 40 99 46 00
Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr

Introduction des recours :

- ✓ Référez pré contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.1 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Référez contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.13 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Recours de plein contentieux ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Tel : 02 40 99 46 00
Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr